

FICHER QUESTION-REPONSE

CONSULTATION N°2026-F004

Objet : Construction d'une patinoire communautaire

Question 1 : Pouvez-vous transmettre les maquettes sous format IFC ?

Réponse 1 : Vous trouverez ces documents en suivant le chemin ci-après : Pieces Admin - BIM IFC.zip \ Pieces Admin & BIM IFC \ BIM IFC.

Question 2 :

Les plans indiquent une gaine de 1,60 × 1,93 m, alors qu'il nous faut 1 895 mm de largeur × 1 760 mm de profondeur pour un 800 kg. Pouvez-vous nous dire si cela est possible ?

Les dimensions de la cabine seront de 1 350 mm de largeur × 1 400 mm de profondeur avec 2 100 mm de hauteur. Pouvez-vous confirmer que cela convient ?

Les plans ne montrent pas de coupe de la gaine. Pouvez-vous nous indiquer la hauteur sous dalle depuis le sol fini du R+1 ?

Acceptez-vous des parois en finition en effet matière c'est un thermo-vinyle imitation au stratifié ?

La finition plafond demandée n'existe pas. Accepteriez-vous une finition peinte couleur crème ?

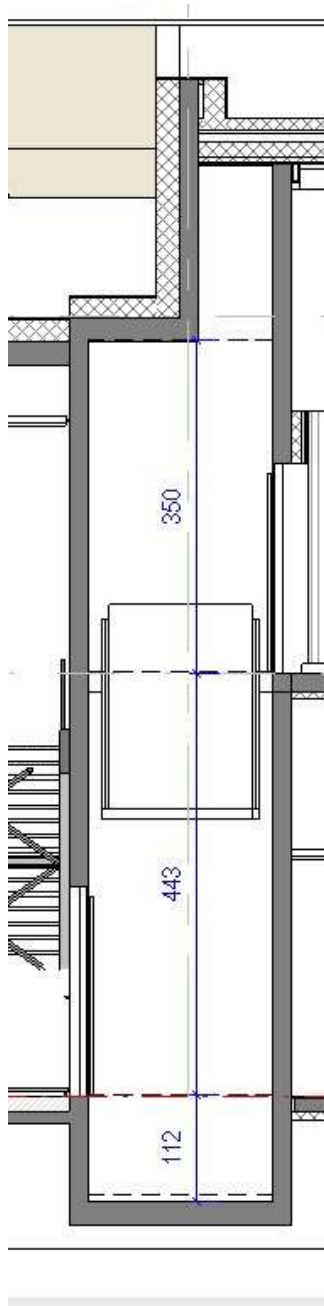
Le CCTP mentionne une boucle pour malentendant qui n'est pas obligatoire. Pouvons-nous la supprimer ?

Le CCTP demande une façade palière toute hauteur, alors que nos façades sont à hauteur de porte. Souhaitez-vous maintenir cette exigence ?

Le CCTP demande un non-stop asservi à la détection de zone, non obligatoire. Voulez-vous le conserver ou pouvons-nous le retirer ?

Réponse 2 :

- Dimensions de gaine : les dimensions ne sont pas modifiables. Chiffrer un ascenseur 630kg, pas un 800kg (erreur sur le CCTP). La gaine est adaptée pour un 630kg.
- Dimensions de la cabine : cf point ci-dessus, les dimensions de la cabine découleront de ce passage à un appareil en 630kg.
- La hauteur sous dalle haute de la gaine est visible sur le plan de structure béton PH R+1. Cette dalle haute est à +326,33m en surface, elle fait 20cm d'épaisseur, et est donc à +326,13m en sous-face. Le niveau fini du R+1 est à +322,65m La hauteur sous dalle depuis le fini du R+1 est donc de **3,48m**. Voici en complément une coupe de principe issue de la maquette :



- Finition des parois : Pas de variante autorisée, se conformer aux prescriptions du CCTP.
- Finition du plafond : La finition en stratifié n'existant pas en standard, prévoir une finition, au choix de l'architecte en inox brossé ou en peinture (coloris au choix de l'architecte le cas échéant).
- Boucle pour malentendant : à conserver.
- Façade palière toute hauteur : à conserver.
- Non-stop : à conserver.

Question 3 : Lot n°19 : Nous avons essayé à plusieurs reprises de télécharger le dossier concernant ce marché, sans résultat, trop lourd! Nous avons contacté la plateforme, pas possible de télécharger uniquement les docs de notre lot. Comment faire ?

Réponse 3 : Nous avons essayé en interne,. Le dossier se télécharge bien et les documents sont accessibles. Au vu notamment de la question précédente, des entreprises ont réussi à télécharger le DCE. Vous pouvez peut-être trouver une solution dans votre entreprise. Il est difficile pour nous de modifier la structure du DCE. D'autres entreprises pourraient se manifester.

Question 4 : Selon le PGC (page 7), le lot Électricité doit prendre en charge les coffrets secondaires de chantier, l'éclairage des circulations ainsi que le contrôle des installations secondaires. Toutefois, ni le CCTP ni la DPGF ne décrivent l'installation de chantier.

Pourriez-vous nous confirmer à qui incombe cette prestation ?

Réponse 4 : Le tableau de répartition des dépenses communes (et par rebond le PGC), en annexe 2 au CCAP, définit plusieurs points à réaliser et à financer par un lot ou un autre. Pour le lot Electricité, il s'agit entre-autre effectivement des coffrets secondaires, de l'éclairage des circulations intérieures, etc.. Ces éléments sont donc à prendre en compte financièrement dans votre offre. Ces points ne bénéficiant pas d'un article dédié dans la DPGF, ils sont à prendre en compte dans vos frais généraux.

Question 5 : Concernant le lot n°16, page 84 du CCTP, l'alimentation d'un coffret de recharge pour vélos est mentionnée. Pourriez-vous préciser la puissance requise pour ce coffret ainsi que le type d'alimentation attendu : monophasé ou triphasé ?

Réponse 5 : L'alimentation du coffret de recharge des vélos électriques doit se faire dans les conditions indiquées dans la fiche technique ci jointe. Il est prévu un module de 8 compartiments ayant chacun 2 prises de 16A/230V. Nous vous laissons le soin d'estimer la section de câble nécessaire pour l'ensemble du module.

Question 6 : Les panneaux en 425 Wc n'existent plus. Peut-on les remplacer par des 460 ou 465 Wc, hors variante, avec les mêmes critères de normes que celles demandées dans l'Appel d'offre ?

Réponse 6 : Il est possible de les remplacer par des panneaux plus performants, cependant certaines conditions sont obligatoirement à maintenir. À savoir :

- Respect de la surface de panneaux photovoltaïque en toiture et
- Respect des performances minimales (en puissance crête/m², FDES...)
- Si la puissance totale est supérieure, adapter les puissances des onduleurs en conséquence
- Vérifier que l'avis technique du produit proposé soit valable

Question 7 : Pouvez-vous nous transmettre le plan de cheminement du câblage HTA dans le centre aquatique et nous préciser si le chemin de câble nécessite un traitement particulier en raison de l'environnement ?

Réponse 7 : Le plan de cheminement de la boucle HTA est indiqué sur le VRD_04_Plan des Réseaux Extérieurs qui est joint au DCE. La liaison arrivera directement au sein du poste il faut donc mettre en place un chemin de câble pour liaisonner la pénétration au sein du local jusqu'au point de raccordement mais sans traitement particulier.

Question 8 : Merci de bien vouloir nous apporter les réponses aux questions pour le lot n°09 :

Réponse 8 :

Art 09.2.1 : avec quel type de plaque devons-nous chiffrer les doublages : plaques standards ou HD ou THD ? Il n'y a aucune indication dans le CCTP des postes 09.2.1.1 et 09.2.1.2.

Réponse : En plaque HD

Art 09.2.1.1 : pourriez-vous nous préciser le R sur lequel nous devons partir car un R=3.61 pour un isolant biosourcé n'existe pas ?

Réponse : Partir sur le R supérieur existant, soit R=3.80 pour 145 mm

Art 09.2.1.2 : un isolant biosourcé de 240mm et avec un R=7.74 n'existe pas. La largeur maxi des isolants biosourcé est de 240mm avec un R=6.65. Il n'y a pas plus épais. Que devons-nous chiffrer ?

Réponse : Partir sur deux lits d'isolant en deux couches croisées

Art 09.2.2.1 et 09.3.2 : sauf erreur de ma part, aucun document graphique ne nous permet de déterminer précisément les localisations exactes des doublages et cloisons devant recevoir des plaques de type WAB. Merci de nous fournir un plan de repérage qui nous permettra de les localiser précisément.

Réponse : Un plan de repérage est joint au document de réponse

Art 09.2.2.1 et 09.3.2 : pouvez-vous nous préciser si les locaux prévus à ces articles sont à considérer comme EB+C OU EC (il y a un impact sur les accessoires) ?

Réponse : Les locaux concernés par les doublages et cloisons repérés sur le plan ci-avant sont des vestiaires collectifs avec douche, donc à considérer comme EC

Art 09.4.1.2 : vous demandez des montants acoustiques au CCTP. Peut-on savoir exactement quelle acoustique est attendue (sauf erreur de ma part, il n'y a aucun renseignement dans les éléments transmis au DCE)?

Réponse : Dans la notice acoustique du dossier il est demandé un $\alpha_w = 0,90$ pour le système plafond

Art 09.4.2.1 : sur les plans de repérage des plafond (ARC 5.000), quelle légende correspond à cet article SVP ?

Réponse : C'est une erreur dans le dossier, cette prestation n'est plus nécessaire

Art 09.4.2.2 : sur les plans de repérage des plafonds (ARC 5.000), quelle légende correspond à cet article SVP ?

Réponse : Pour cet article il s'agit de la légende en violet « isolant sur faux plafond en plâtre autoportant FP06b » sur le plan 5.222 du carnet de prestations

Art 09.4.2.2 : où est localisé cet isolant sur le document « EE-N01-Notice environnemental » SVP ?

Réponse : Il s'agit de l'isolant demandé au « P04-Plancher local technique R+2 » repéré en rose, mais pour des raisons techniques nous avons opté pour une solution en sous-face de dalle comme décrit au présent article du CCTP.

Art 09.4.2.2 : à quel endroit précisément est noté l'épaisseur et le type de cet isolant sur la notice thermique ?

Réponse : voir réponse ci-avant

A quel article du CCTP est relié l'isolant repéré sur le plan de repérage des plafonds R+1 – Doublages numéro 5.222 et repéré en violet ? Merci de me confirmer que les autres isolants de ce document ne sont pas à prévoir à notre lot.

Réponse : L'article de la légende en violet « isolant sur faux plafond en plâtre autoportant FP06b » sur le plan 5.222 du carnet de prestations est au lot 09, l'isolant repéré en rose est au lot Gros œuvre

Quel document précisément décrit et/ou repère les degrés feu des plafonds et des isolants prévus à ce lot ?

Réponse : La réaction au feu est décrite dans chaque article de faux plafond du CCTP

Art 09.6.1.1 : merci de nous préciser les emplacements exacts des gaines de cet article SVP et sur quel plan sont-ils repérés ?

Réponse : C'est une provision qui sera répartie sur le chantier

Art 09.6.2.1 : merci de nous préciser les emplacements exacts des gaines en matériaux incombustibles de cet article SVP et sur quel plan sont-ils repérés ?

Réponse : Les gaines sont visibles sur le plan CVC_06_Plan CVC R+1 et ARC_1.032_Plan R+2

Art 09.7.2.1 : sur quel plan sont représentés les niches extincteurs SVP ?

Réponse : c'est une provision de 15 unités qui seront réparties en chantier

Question 9 : Veuillez trouver ci-joint une liste de questions concernant le lot n°16 :

- Le CCTP, en page 109 au chapitre 16.2.14.1.4 « Ligne lumineuse LED », spécifie la mise en place d'un ruban LED en façade. La DPGF prévoit une longueur de 40 ml, tandis que les plans font apparaître une longueur mesurée de 74 ml. Pouvez-vous nous confirmer la longueur exacte de ruban LED à prendre en compte ?
- Le CCTP indique que les canalisations secondaires issues des tableaux divisionnaires doivent être réalisées en câbles de type Cca s2, d2, a2. Merci de nous confirmer cette exigence.

Dans la continuité, pouvez-vous également préciser si cette prescription s'applique aux câbles de Courants Faibles, à savoir :

- Câbles informatiques 1×4 paires et 2×4 paires,
- Fibres optiques,
- Câbles SYT1 utilisés pour l'intrusion, le contrôle d'accès, etc.

Réponse 9 :

- La longueur exacte de la ligne lumineuse en façade est de 70ml.
- Nous confirmons l'exigence sur les câbles sans halogène. L'ensemble des câbles au sein de l'établissement doivent être conforme à la réglementation en vigueur, donc sans halogène.

Question 10 : Est-il possible de nous transmettre le PIC du projet svp ?

Réponse 10 : Le PIC du projet est disponible dans le dossier (B - Pièces graphiques\B2 - Architecture\1.1 PIC).

Question 11 : Pour le plafond repéré FP01, quel type de maille devons-nous chiffrer (les prix étant différents d'une maille à l'autre)?

Réponse 11 : Les mailles du FP01 seront carrées au pas de 33 mm.

Question 12 : Concernant le lot 07 métallerie, le DPGF mentionne des structures acier pour gradins (07.14.1), mais aucun plan n'est fourni. Par ailleurs, le fichier IFC global indique des structures en bois. Pouvez-vous clarifier ce point ?

Réponse 12 : Se fier au CCTP. L'IFC n'est pas contractuel.

Question 13 : Lot 03 Charpente : Pourriez-vous svp nous préciser la classe mécanique mini attendue des tirants ?

Réponse 13 : La classe mécanique minimum à retenir est S355.

Question 14 : Lot 03 Charpente : Pourriez-vous svp nous confirmer qu'il est possible de remplacer les tirants de sous-tension type DETAN ou MACALLOY par des barres métalliques circulaires avec ferrures ?

Réponse 14 : Non, pas de remplacement possible. Rester sur les tirants architecturaux décrits avec possibilité de réglage.

Question 15 : Lot 03 Charpente : Pourriez-vous svp nous confirmer qu'il est possible de remplacer les butons métalliques 150x3 par des butons en bois ?

Réponse 15 : Non, pas de remplacement possible, rester sur du métal.

Question 16 : Il est indiqué sur la légende du document "CVC_02 Carnet de folios GTB" que le réseau IP est à la charge du lot CVC. Pouvez-vous confirmez que le passage des câbles IP est bien au lot CVC ?

Réponse 16 : Le réseau IP de la GTB est bien prévu au lot CVC, qui devra tirer l'ensemble des liaisons physiques depuis ses switch réseaux.

Question 17 : Concernant le lot CVC, est-il possible d'installer des concentrateurs GTB dans les tableaux de l'électricien dans le TD ?

Réponse 17 : Les concentrateurs doivent à ce stade être installés dans les LT. Nous rappelons que les Unités d'automatisation des locaux et les régulateurs terminaux doivent être positionnés dans des coffret intégrant les dispositions du chapitre 15.5.3.4.5- COFFRET AUTOMATE.

Question 18 : Avez-vous déterminer un effectif chantier ? (non mentionné au PGC) - Nous ne trouvons pas le carnet d'homologation - Pouvez-vous préciser sur le tableau de limites de prestations le lot concerné (01 ou 02) pour "terrassement" ?

Réponse 18 :

- Il n'a pas été déterminé d'effectif chantier, ce point dépendant des entreprises retenues, de leurs méthodologie et organisation.
- Carnet d'homologation : ce document n'a effectivement pas été publié, et ne le sera pas. Il reprend d'autre pièces du DCE sous une autre forme, et n'apporte pas de complément d'information. Le sommaire est donc à considérer comme erroné sur ce point.
- Le tableau de limite des prestations contient effectivement une erreur. Se référer aux CCTP des lots 01 et 02 pour ce sujet. En bref résumé, les terrassements au droit des espaces extérieurs sont au lot 01, et ceux au droit du bâtiment et surlargeurs au lot 02.

Question 19 : Nous remarquons des divergences concernant la prestation de chape quartzée : - Art. 02.14.1 1 : à prévoir en 2cm et 5cm - Art. 02.14.1 2 : à prévoir en 8cm et 15cm dans le hall principal Prestation à prévoir en snack au GO? : brut 318.05, fini 318.2.

Réponse 19 :

L'art. 02.14.1.1 correspond aux recharges présentes sur les plans structures.

L'art. 02.14.1.2 correspond à la chape sur le plancher chauffant d'où la différence entre l'épaisseur de la chape et le niveau brut/fini.

Question 20 : Repérage isolant sous PB différent entre carnet des prestations et notice environnementale - l'Art. 02.13.1 2 n'est pas représenté sur la notice environnementale - NE T04 : n'apparaît pas au CCTP - Art. 02.13.2.1 : localisation différente CCTP/NE

Réponse 20 :

La notice environnementale décrit l'enveloppe thermique, néanmoins des compléments d'isolants sont demandés pour des raisons acoustiques, c'est le cas de l'Art. 02.12.1.2.

Le T04 est décrit à l'Art. 02.13.1.1

Art.02.13.2.1 La localisation du CCTP intègre les demandes de l'acousticien également.

Question 21 : Qui doit les percements à prévoir dans les ouvrages béton de l'Aquapolis pour passage des réseaux ?

Réponse 21 : Les percements dans les ouvrages béton Aquapolis sont à la charge du lot GO.

Question 22 : Lot 03 Charpente Bonjour, Pourriez-vous svp nous confirmer qu'il y a une erreur dans la DPGF concernant le poids de tubes ronds diam. 219x4 et que celui-ci est largement supérieur au poids réel ? Merci par avance, Cordialement,

Réponse 22 : Question en cours de traitement

Question 23 : Bonjour, Il est mentionné dans l'annexe 01 du CCTP 00 que le "Relevage EU Extérieur + coffret d'alarme + raccordement" est au lot CVC. Pouvez-vous apporter plus de précisions à ce sujet svp ?

Réponse 23 : Il n'est pas prévu de relevage EU sur l'opération.

Question 24 : Lot 03 Charpente Bonjour, L'ensemble de la charpente métallique qui fera office de support de complexes de façade ne sera pas visible car dessous les façades. Pouvez-vous nous confirmer qu'aucune stabilité au feu n'est attendue sur ces éléments ?

Réponse 24 : Nous confirmons. Une structure extérieure n'a pas de stabilité au feu réglementairement.

Question 25 : Bonjour, Il est mentionné dans l'annexe 01 du CCTP 00 que le "Relevage EU Intérieur + coffret d'alarme + raccordement" est au lot Plomberie. Pouvez-vous apporter plus de précisions à ce sujet svp ?

Réponse 25 : Il n'est pas prévu de relevage EU sur l'opération.

Question 26 : Bonjour, Il est mentionné dans l'annexe 01 du CCTP 00 que le "Gestion centralisée des protections solaires" est au lot CVC. Pouvez-vous apporter plus de précisions à ce sujet svp ?

Réponse 26 : Il n'est pas prévu de gestion centralisée des protections solaires sur l'opération.

Question 27 : Bonjour, Il est mentionné dans l'annexe 01 du CCTP 00 que des "Panneaux d'ECS solaire ou photovoltaïques en toiture avec support secondaire" est au lot CVC. Pouvez-vous apporter plus de précisions à ce sujet svp ?

Réponse 27 : Les panneaux photovoltaïque et leurs supports sont à la charge du lot électricité. L'entreprise étanchéité doit la pose des supports fourni par le lot électricité. Il n'est pas prévu la mise en place de panneaux d'ECS Solaire sur le projet.

Question 28 : Bonjour, Il est précisé au CCTP CVC §15.7.5.4.5 que les départs EFNP n'ont pas de d'électrovanne à détection de fuite et comptage mais il est dessiné sur le schéma de principe des électrovannes à détection de fuite. Que devons-nous prévoir ?

Réponse 28 : Il doit être prévu des systèmes de détection de fuite sur l'ensemble des départs conformément au schéma de principe. Les réseaux EFNP1,2 et 3 doivent donc intégrer également ces exigences.

Question 29 : Pourriez-vous svp nous confirmer que lors de l'intervention de l'entreprise de charpente sur la zone olympique, l'ensemble des élévations en béton sera achevé et qu'il n'est donc pas possible d'accéder dans l'enceinte avec un moyen de levage mobile ?

Réponse 29 : Les élévations en béton, y compris les arases, seront achevées lors de l'intervention de l'entreprise de charpente sur la zone olympique.

En revanche, à ce jour nous ne sommes pas en mesure de confirmer la possibilité d'intervenir à l'intérieur de l'enceinte avec un moyen de levage mobile. En effet, plusieurs facteurs restent à définir et peuvent influencer les conditions d'accès et d'intervention.

Il conviendra, le cas échéant, d'étudier la possibilité d'utiliser, moyennant les dispositions qui s'imposent, la grue du lot gros œuvre.

Nous invitons donc les entreprises à intégrer ces éléments dans leur réflexion et à prévoir, le cas échéant, des solutions alternatives.

Question 30 : Lot 03 Charpente : Certaines sections (32x82 cm ou SHS 100x5C par exemple) que l'on retrouve dans le CCTP et la DPGF n'apparaissent pas sur les plans structure. Est-ce une erreur ? Faut-il indiquer 0 dans la DPGF ?

Réponse 30 : Question en cours de traitement

Question 31 : Lot 05 Bardage-Façades

Ossatures :

- Merci de nous confirmer que les charpentes rapportées décrite au Lot 03 et sur plan « STR-CM01 OSS SECONDAIRE » sont bien confiée à ce Lot 03 ; car il est décrit dans nos articles (ossature secondaire) (ossatures support).

Réponse : Oui la charpente métallique support de façade est bien au lot 03

- Sur ces charpentes devons-nous l'intégralité des ossatures complémentaires ?

Réponse : Oui toutes les ossatures complémentaires nécessaire

- Pouvez-vous nous transmettre les plans (sans perspectives) afin de pouvoir prendre des mesures, svp ?

Réponse : Les documents sont produits depuis un modèle analytique ne répondant pas à une production de plan centimétriques. Les cotations sont à prendre sur les documents architectes

§ 05.4.1 Bandeau d'habillage de rive CINTRE en panneaux composite d'aluminium à fixation invisible

Coloris :

- Confirmez-vous que vous souhaitez les gammes Métalllic Colours pour la teinte Champagne chez les fournisseurs ?

Réponse : Nous confirmons

Dimensions :

- La hauteur du bandeau diffère selon les différentes pièces graphiques du dossier, ce qui augmente sa surface de manière conséquente.
- Pouvez-vous nous confirmer la hauteur du bandeau à prendre en compte, svp ?

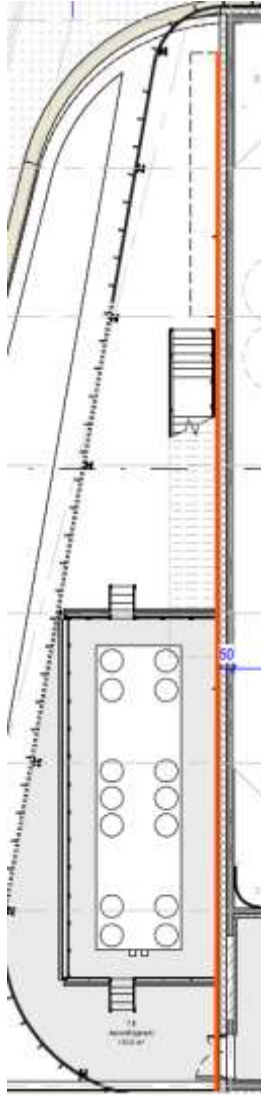
Réponse : le bandeau est d'épaisseur constante autour de 195cm composé en deux éléments

§ 05.3.3.1 Bardage acier laqué simple peau PERFORE - Support voile BA

Localisation, quantités :

- Est-ce qu'il s'agit du mur béton entre les équipements du groupe froid sur la terrasse R+1en extérieur et les 2 locaux intérieurs (patinoire ludique et Local traitement d'air) ?

Réponse : Il s'agit du mur repéré dans la capture ci-dessous :



- Est-ce qu'il y aurait un doublon pour les quantités au DPGF entre l'article § 05.3.3.1 et § 05.5.1 ?

Réponse : L'art 05.3.3.1 répond aux exigences acoustiques et l'art 05.5.1 répond aux exigences thermiques.

- Devons-nous traiter l'ensemble de ce mur ou juste la zone au droit des aéroréfrigérant ?

Réponse : Voir repérage précédent.

§ 05.3.3.2 Bardage acier laqué double peau PERFORE - Support charpente métal

- Acceptez-vous que l'on variante le complexe acoustique avec un équivalent qui répond à l'acoustique ?

Réponse : le RC précise que « Aucune variante facultative n'est autorisée. »

Les coloris des matériaux acier

- Avez-vous un choix arrêté sur les RAL, opaques, et métallique, nuancé ?

Réponse : nous serons dans des RAL usuel de type 7048

- Epaisseur de laquage μ 25/35/45/60

- Sous-face lame en plafond (Auvent Entrée et Terrasse accessible)
- Couvertine du bandeau
- Couvertine des acrotères

Question 32 : Lot 04 Etanchéité-Couverture

§ 04.12.1 Lanterneaux de désenfumage

- Les lanterneaux en polycarbonate et l'indice acoustique au CCTP sont en contradiction.
- La notice acoustique ne décrit pas clairement ces lanterneaux.
- Pouvez-vous nous confirmer les indices d'affaiblissement acoustique à respecter ainsi que la nature des matériaux de remplissage (PCA ou vitrage) pour les lanterneaux de la terrasse R+2 ?

Réponse : Question en cours de traitement

§ 04.4.1 Couverture en panneaux sandwichs remplissage laine minérale $U_p < 0.25 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

Charpente :

- Pour la pose du panneau sandwich sur le niveau inférieur (au-dessus de la porte d'accès extérieure), aucune charpente n'est identifiée dans cette zone.
- Par ailleurs, les pannes en partie haute (faîtage) et basse (égout) du niveau supérieur n'apparaissent pas sur les plans de charpente bois.
- **Merci de bien vouloir nous confirmer la présence et la définition des charpentes sur ces deux zones, svp ?**

Réponse : Question en cours de traitement

Les coloris des matériaux acier

- Avez-vous un choix arrêté sur les RAL, opaques, effet métallique, nuancé ?
- Epaisseur de laquage μ 25/35/45/60
- Couverture acier bac sec
- Couverture panneaux sandwich

Réponse : Question en cours de traitement

Question 33 : A la question 8 pour l'art 09.2.1.2, vous avez répondu de partir avec deux épaisseurs d'isolant. Par contre quel R attendez-vous car pour 240mm un $R=7.74$ n'est pas possible même en 2 couches?

Réponse 33 : Merci de répondre en respectant le R attendu et d'augmenter l'épaisseur du doublage.

Question 34 : Pour le lot 09 - Art 9.4.1.1, il est demandé des montants acoustiques, quel est votre attente en termes de performance R_a . L'information des dB attendus est importante pour choisir les bons produits Art 09.4.2.2, quel est le degré CF attendu ?

Réponse 34 : Dans la notice acoustique du dossier il est demandé un $\alpha_w = 0,90$ pour le système plafond. L'Art 09.4.2.2 doit être MO.

Question 35 : Pour le lot 09 - art 09.6.1.1 : suite à votre réponse à la question 8, sur quelle acoustique devons-nous partir puisque nous n'avons pas les localisations exactes de ces caissons pour gaines SVP?

Réponse 35 : Partir sur 30dB.

Question 36 :

Art 09.4.2.2 :

Dans vos réponses aux questions 8, pouvez-vous préciser les points suivants :

-> Vous notez à la réponse à l'art 09.4.2.2 que cet article correspond à la représentation en violet

-> à la réponse suivant toujours pour l'art 09.4.2.2 vous notez que la représentation est en rose

-> deux réponses plus loin, vous notez que la représentation en violet est à chiffrer par le lot 09 et la représentation en rose à chiffrer au lot GO

En conclusion, quelle est la représentation à prendre en compte pour chiffrer l'art 09.4.2.2 ?

Réponse : Cette prestation est repérée sur deux documents distincts, en violet sur le carnet de prestations et en rose sur le plan de repérage de la notice environnementale. Merci de vous y référer.

Art 09.4.1 :

Pour chacun des types de plafonds en plaques de plâtre (FP06a et FP06b), merci de nous indiquer précisément l'acoustique attendu pour que nous puissions vous fournir une offre conforme à vos attentes (sur la notice acoustique les plafonds font partis de la composition des planchers lourds et ne sont pas répertoriés de la même manière que dans le CCTP ce qui peut amener à des confusions).

Réponse : Dans la notice acoustique du dossier il est demandé un $\alpha_w = 0,90$ pour le système plafond.

Art 09.4.2 :

Pour chacun des types d'isolants, merci de nous indiquer précisément (afin de vous fournir une offre conforme à vos attentes) :

-> la localisation de chaque type d'isolant

Réponse : voir le plan de repérage 5.222 du carnet de prestation

-> l'épaisseur de l'isolant de l'article 09.4.2.2

Réponse : L'épaisseur doit respecter le R attendu.

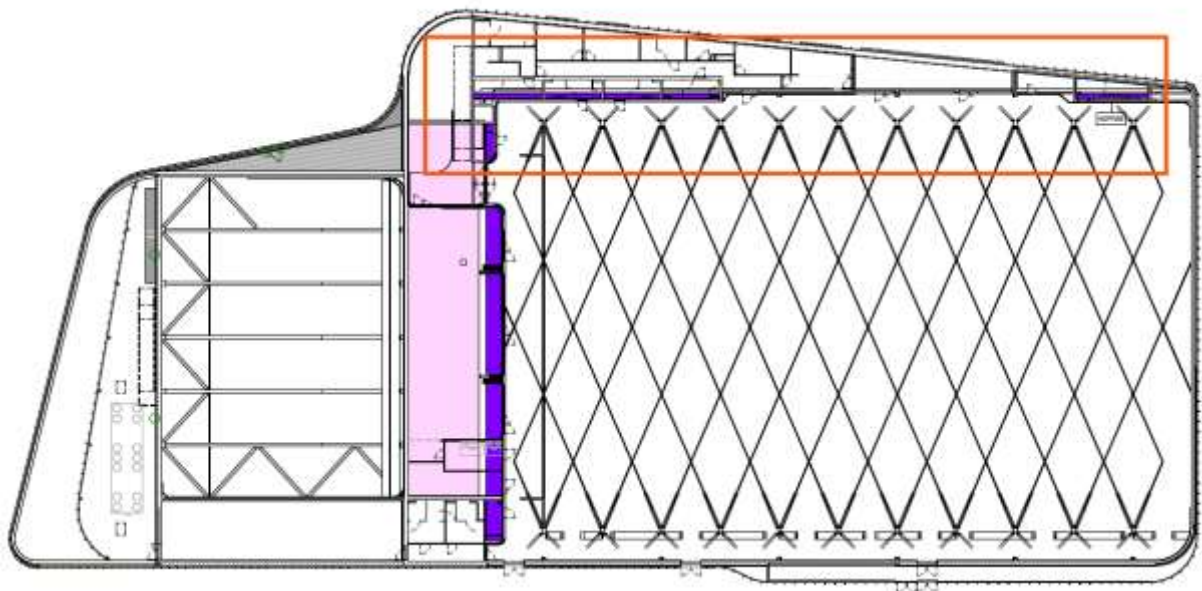
Sur la notice acoustique les isolants des plafonds font partis de la composition des planchers lourds et ne sont pas répertoriés de la même manière que dans le CCTP ce qui peut amener à des confusions.

Art 09.4.1.2 et 09.4.2.2 :

Pouvez-vous me confirmer que les localisations des articles 09.4.1.2 et 09.4.2.2 sont identiques (repérage violet dans le dossier de plans en violet) ?

Si votre réponse est positive pourquoi les surfaces indiquées au DPGF ne sont pas identiques ?

Réponse : Non, sur le repérage ci-dessous il est demandé le complément d'isolant mais ce n'est pas le 09.4.1.2 qui est attendu en prestations de faux plafond.



Question 37 : Dans le cadre de l'appel d'offres de la **Construction de la Patinoire communautaire de Limoges**, nous sollicitons un report de la date limite de remise des offres.

Actuellement fixée au **18 mai 2026 à 12h00**, nous souhaiterions un report jusqu'au **28 mai 2026**.

Est-ce envisageable pour vous ?

Réponse 37 : ~~Limoges Métropole préfère ne pas repousser la date limite de remise des offres.~~ Contrairement à ce qui a été indiqué précédemment, la DLRO est repoussée au 26 mai 2026.

Question 38 : Pouvez-vous préciser les localisations des articles 02.12.1.1 et 02.12.1.3 car non visibles sur les plans ?

Réponse 38 : Un plan de repérage de ces deux prestations est transmis en pièce jointe à cette réponse.

Question 39 : Quelle épaisseur doit-on considérer pour la dalle alvéolaire ? 24cm sur le CCTP GO et 27cm sur les plans structures béton ?

Réponse 39 : il doit être prévu une dalle alvéolaire de 27cm + dalle de compression de 5 cm

Question 40 : Quelle est la teinte définie pour la lasure sur béton ? Certaines teintes peuvent générer des plus-values ?

Réponse 40 : la teinte ne peut être définie à ce stade. Le choix de cette dernière sera en effet à voir sur le terrain, après prototypage, et dépend des couleurs qu'auront les bétons et matériaux avoisinants. L'offre des entreprises doit donc prévoir la gamme de teinte la plus complète, pour choix ultérieur par l'architecte.

Question 41 : Pouvez-vous nous confirmer que la limite d'intervention est établie au-delà des terrassements contrairement à ce qui est représenté sur le plan général ?

Réponse 41 : La limite d'intervention dépasse effectivement l'emprise des terrassements au niveau des raccordements des réseaux :

- Eaux Usées sous la voirie de l'Aquapolis
- Eaux Pluviales dans trois noues extérieures à l'emprise
- HTA devant le transformateur
- Transfert de calories au Centre Aquatique
- Réseau de fourreaux pour bornes IRVE à l'Est du projet

Question 42 :

Frais de missions EXE :

Nous notons quelques contradictions concernant la modélisation entre la Pré-convention BIM, le CCTP LOT 00, le CCTP des lots.

- Qui doit la modélisation de la maquette BIM en phase EXE ?
- Dans le cas d'adaptations, compléments des ouvrages : Qui doit la modification de la maquette BIM en phase EXE ?
- Car présence de doublons contradictoires pour la modélisation 3D dans le tableau 7.1 Généralité de la Convention BIM (serrurerie, étanchéité...)

Frais de participation au compte PRORATA

Pouvez-vous nous préciser le pourcentage à appliquer pour la participation aux frais du compte PRORATA, svp ?

Réponse 42 : Question en cours de traitement

